

AVIS PUBLIC



DONNEUR D'ORDRE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : AO-SJM-2023-01-01

TITRE : RESTAURATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU PRESBYTÈRE
DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

DESCRIPTION : La « Municipalité de Saint-Jean-de-Matha » demande des soumissions pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du presbytère de Saint-Jean-de-Matha.

Le SOUMISSIONNAIRE doit placer dans une enveloppe opaque cachetée UN (1) exemplaire original papier et DEUX (2) copie(s) de sa soumission. Celui-ci doit fournir une clé USB contenant une copie électronique identique à l'exemplaire original papier de toute sa soumission. Cette clé doit être jointe dans l'enveloppe unique visée. Le SOUMISSIONNAIRE doit indiquer sur l'enveloppe les informations suivantes :

- a) le nom et l'adresse du SOUMISSIONNAIRE;
- b) le mot « Soumission »;
- c) le numéro de l'Appel d'Offres;
- d) le titre de l'Appel d'Offres;
- e) les date et heure limites de la réception des soumissions;
- f) l'adresse du lieu de réception des soumissions

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être adressées à la Direction générale, et reçues physiquement au lieu indiqué ci-dessous au plus tard le mercredi 22 février 2023, à 14 h :

*Mairie de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha
Direction générale
65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0*

Les documents d'appel d'offres incluant le devis technique et le formulaire de soumission pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appels d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca> à compter du 25 janvier 2023.

M. Jayson Babin, technologue en architecture, est la personne responsable du présent appel d'offres. Ce dernier a pour mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres. Ainsi, tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des organisations ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier
Date de publication : 25 janvier 2023